

Du 22 au 24 septembre: Semaine des études avancées, de la recherche et de la création

«Saisir le nouveau contexte»

Explorer de nouvelles voies, inventorier des possibilités, voilà des choix inéluctables à quoi, dans le nouveau contexte, l'Université est confrontée en matière de recherche, de création ainsi que d'études supérieures.

La collectivité universitaire est conviée à une semaine de réflexion, à la lueur de cette nouvelle dynamique.

Dès le lundi 22 septembre, une table ronde abordera le thème si actuel du financement privé des arts.

Le lendemain, un débat qui promet d'être animé, portera sur la «Recherche des étudiants-es de 2^e et 3^e cycles: une propriété partagée?»

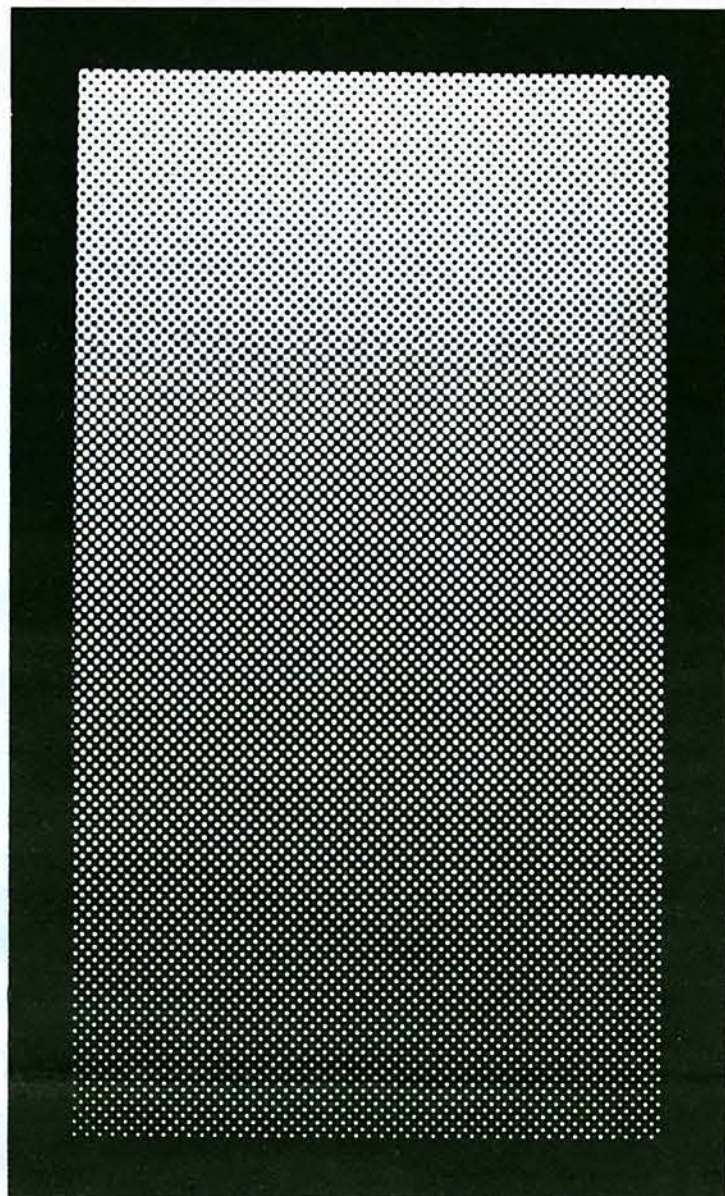
Mercredi 24 septembre, une rencontre grand public sur le

thème «L'université et l'entreprise: un libre échange», transposera au niveau universitaire-société industrielle un débat qui passionne les esprits nord-américains.

La Semaine réserve une place privilégiée à une critique constructive sur l'encadrement pédagogique, financier et matériel des étudiants-es de maîtrise et de doctorat (Politique CONSTAT).

Enfin, véritable carrefour d'échanges, les séances d'affichage sur la Grande Place du pavillon Aquin permettent un fécond dialogue entre le public et les étudiants-es de recherche exposant leurs travaux.

Réalisée depuis trois ans par le DEAR, la Semaine s'inscrit dans les priorités institutionnelles du Plan triennal 1985-88.



Deux objectifs de la Semaine

- **Faire connaître les sources privées de financement**
- **Revoir la formation étudiante face à la nouvelle réalité**

«À partir de 87-88, le fédéral lance aux universités le défi d'aller chercher dans le secteur privé une partie plus importante du financement de leurs recherches», rappelle M. Guy Berthiaume, directeur-adjoint au service de la recherche et de la création au DEAR. Ce dernier élargit le contexte dans une perspective générale: tant au fédéral qu'au provincial, les budgets pour la recherche universitaire sont gelés. «C'est aussi vrai pour la création, le domaine des arts», note-t-il au passage. Afin de maintenir et accroître leur taux d'activités en recherche, les universités doivent se tourner vers le secteur privé, elles doivent trouver d'autres mécanismes que le financement traditionnel par les

budgets gouvernementaux.» La proposition d'Ottawa pour pallier la situation de crise, c'est la mise sur pied d'un mode de financement dit par «Matching Funds» ou fonds équivalents (appelés encore fonds d'appariement ou de jumelage) concernant les trois principaux organismes fédéraux: le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches médicales, le Conseil de recherches en sciences humaines (voir encadré «Le rôle du soutien fédéral»).

Que désigne-t-on en l'occurrence par secteur privé? «On l'entend au sens d'abord des entreprises mais aussi des particuliers, des sociétés d'État, des organismes privés sans but

lucratif ainsi que des fondations», explique M. Berthiaume. Dans cette perspective, un des objectifs de la Semaine des études avancées et de la recherche, c'est de faire connaître à nos professeurs les sources privées dans les domaines en éducation et en santé par exemple. C'est de s'ingénier à inventer de nouveaux modèles de collaboration avec le secteur privé car désormais, on ne pourra plus se fier uniquement à l'État.»

Une relation d'aide

«Ce qui est vrai de la recherche et de la création l'est aussi pour nos diplômés, enchaîne M. Berthiaume. Le grand débouché traditionnel du secteur public se fermant, il est néces-

saire aux universités d'adapter leurs modes de formation des étudiants, quels que soient les cycles, à la réalité du marché du travail, soit en les orientant sur le secteur privé tel qu'on vient de le définir, ou encore, que les diplômés créent eux-mêmes leurs propres entreprises.

«Le défi de l'UQAM, c'est d'apporter une relation d'aide. Un enjeu de taille puisque la plupart des secteurs de l'Université ne sont pas directement reliés à la dimension industrielle – peu de sciences appliquées, pas de génie – et les contacts avec le monde de l'entreprise au sens convenu restent à faire. Soulignons-le, nous ne visons pas à convaincre les gens pour abandonner

leurs projets de recherche fondamentale, ni à redéfinir leurs travaux en fonction des besoins de l'industrie (il se fera toujours de la recherche fondamentale à l'UQAM). Mais nous nous efforçons de sensibiliser le plus possible la collectivité universitaire au nouveau contexte extérieur qui marque la fin de l'État-Providence», conclut M. Berthiaume, qui suit de près l'évolution d'une tendance américaine: l'embauche par les «corporations» industrielles et d'affaires de diplômés de 3^e cycle en histoire, en philosophie, en lettres, en ethnologie et autres disciplines pour leurs capacités à cerner leurs problèmes, à les analyser, à en faire la synthèse et à rédiger.

Un dossier ouvert

Les relations avec les entreprises

«Le gouvernement fédéral, lors de son dernier budget, a décidé de geler les fonds des organismes subventionnaires fédéraux et d'y aller d'un mode de financement par voie de subventions équivalentes aux sommes recueillies auprès des entreprises», déclare M. André Trudel, directeur-adjoint au service de la recherche et de la création du DEAR.

M. Trudel explique le mécanisme: si le budget d'un organisme subventionnaire est de 10 \$ millions, l'État garantit le maintien tel quel de ce budget pour les quatre prochaines années. Cependant, les sommes qui seront obtenues des entreprises pour assurer le financement de la recherche seront égalées par Ottawa. En repre-

nant l'exemple ci-haut, supposons qu'un million de dollars soit versé par les entreprises, l'État accordera la pareille en surplus du budget garanti. Ce qui fait 12 \$ millions.

Les chercheurs de l'UQAM reçoivent plus de 10 \$ millions (1985-86) en fonds de recherche de toutes sortes. Dans ce contexte général, M. Trudel est chargé de façon spécifique du dossier des relations avec les entreprises. Ses principales tâches:

- participer à la planification générale des opérations et des politiques reliées à la recherche et à la création (comité de régie du DEAR);
- susciter et encourager auprès des professeurs-tes les actions de recherche dans le cadre de

collaboration avec l'entreprise privée;

- réviser les demandes adressées aux entreprises privées;
- administrer et contrôler, au nom de l'Université, une partie des subventions et contrats de recherche;
- faire de la prospection de contrats et subventions de recherche et de création auprès de l'entreprise privée;
- informer les chercheurs-tes et les créateurs-trices sur les sources de financement conjoint de la recherche et de la création impliquant l'entreprise;
- négocier des contrats et subventions de recherche et de création impliquant l'UQAM et l'entreprise privée;
- assister les professeurs en

matière de préparation des demandes de contrats, commandes et subventions soumises à l'entreprise privée, ainsi que de celles acheminées à des sources gouvernementales, de manière conjointe, par l'Université et un partenaire industriel;

- participer à l'élaboration de la politique institutionnelle en matière de brevets et de droits d'auteurs; à la gestion de cette politique ainsi qu'à celle des protocoles liant les chercheurs à l'Université;
- prendre part à des comités spéciaux reliés à la recherche;
- assurer la liaison avec les organismes responsables de la commercialisation des résultats de la recherche et de la création: Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche (financement de projets), Centre de recherche industrielle du Québec, Société canadienne de brevets d'exploitation, etc.

Malgré un climat difficile

En deux ans, le volume de recherche

Alors que l'argent est si rare, le volume des fonds externes de recherche s'est accru de 42 % à l'UQAM, en 1985-86. Il s'agit de la plus forte augmentation jamais observée à l'Université.

Les fonds internes de recherche (FIR) ont, de leur côté, crû de 12 %.

Conjuguées, ces augmentations entraînent une hausse de 37,2 % du financement global de la recherche et de la création, qui atteint 10 557 763 \$ en 1985-86 (voir tableau).

C'est ce qui ressort du Rapport annuel 1985-86 sur le financement de la recherche et de la création, Rapport signé de la doyenne des études avancées, de la recherche et de la création, madame Monique Lefebvre-Pinard, et bientôt rendu public.

Cette année remarquable, souligne Mme Pinard, a été précédée d'une autre qui le fut presque autant (accroissement des fonds externes de 41 % en 1984-85). De sorte qu'en deux ans, l'UQAM a réussi à doubler le volume des subventions et contrats obtenus de sources externes, et cela, dit la doyenne, dans le contexte actuel de plafonnement des budgets des grands organismes subventionnaires et de sélectivité très serrée de tous leurs programmes de financement. Cet exploit, Mme Pinard l'attribue sans contredit aux professeurs-es:

«Grâce à leur participation d'une qualité et d'une quantité accrues aux différents concours des organismes subventionnaires et commanditaires, l'UQAM est parvenue à combler une partie du retard qu'elle accusait par rapport à la moyenne des performances des universités québécoises.»

L'augmentation des fonds externes de recherche, fait remarquer la doyenne, assure aux étudiants-es des 2^e et 3^e cycles, sous forme d'assistance de recherche, un support financier minimal qui leur permet de se consacrer davantage à leur programme d'études et de réduire ainsi le temps moyen nécessaire à leur diplomation.

Toujours au chapitre du financement externe, le Rapport

Le rôle du soutien fédéral en recherche et développement

Grâce aux activités de trois conseils pourvoyeurs de subventions, le fédéral joue un rôle important dans le soutien de la recherche et la formation d'un personnel hautement qualifié au Canada. Quelque 25 000 chercheurs et étudiants diplômés reçoivent une aide financière.

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches médicales, le Conseil de recherches en sciences humaines sont tous

trois formés de scientifiques et de membres de la communauté qui administrent subventions et bourses.

• Un financement de base

En 1985-86, les conseils avaient un budget total d'environ 537 \$ millions (voir tableau). L'État a décidé d'accroître ce financement de base, mais pour 1986-87 seulement. Il fournira 25,3\$ de plus.

• Des fonds équivalents

Par la suite, l'État est disposé à accroître sensiblement ce financement de base en collaboration avec le secteur privé. À compter de l'exercice 1987-1988, l'État versera des fonds équivalents – les «Matching Funds» – aux contributions supplémentaires que le secteur privé fournira aux conseils pourvoyeurs de subventions, jusqu'à concurrence d'une hausse annuelle maximale de 6 % du budget de

l'année précédente de chaque conseil.

Si le secteur privé répond pleinement à cette initiative, le budget de chaque conseil pourrait augmenter au total de 12 % au cours de chacune des années allant de 1987-88 à 1990-91. Les ressources à la disposition des conseils pourraient ainsi passer de 537 \$ millions en 1985-86 à près de 850 \$ millions en 1990-91.

Plan fédéral quinquennal de financement de la recherche universitaire (en millions de dollars)

	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91
1- Total pour les trois conseils de subventions						
a) budget de base	536,7	562,0	536,7	536,7	536,7	536,7
b) contribution fédérale égalant celle du secteur privé [6 % de (a)]	—	—	33,5	69,7	110,3	155,7
c) contributions du secteur privé anticipées	—	—	33,5	69,7	110,3	155,7
d) total des fonds anticipé	536,7	562,0	603,7	676,1	757,3	848,1
2- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie						
a) budget de base	311,6	324,1	311,6	311,6	311,6	311,6
b) contribution fédérale égalant celle du secteur privé	—	—	19,4	40,5	64,0	90,4
c) contributions du secteur privé anticipées	—	—	19,4	40,5	64,0	90,4
d) total des fonds anticipé	311,6	324,1	350,4	392,6	439,6	492,4
3- Conseil de recherches médicales						
a) budget de base	161,4	167,9	161,4	161,4	161,4	161,4
b) contribution fédérale égalant celle du secteur privé	—	—	10,1	20,9	33,2	46,8
c) contributions du secteur privé anticipées	—	—	10,1	20,9	33,2	46,8
d) total des fonds anticipé	161,4	167,9	181,6	203,2	227,8	255,0
4- Conseil de recherches en sciences humaines						
a) budget de base	63,7	70,0	63,7	63,7	63,7	63,7
b) contribution fédérale égalant celle du secteur privé	—	—	4,0	8,3	13,1	18,5
c) contributions du secteur privé anticipées	—	—	4,0	8,3	13,1	18,5
d) total des fonds anticipé	63,7	70,0	71,7	80,3	89,9	100,7

Les fonds externes ont doublé à l'UQAM

montre que les sources de financement sont de plus en plus diversifiées. En 1985-86, 90 organismes ont attribué des fonds à l'UQAM, en regard de 66 pour l'année 84-85.

Reste que la plus grosse partie des fonds externes provient des trois sources, FCAR, CRSH et CRSNG. Pour ce qui est de ces organismes subventionnaires, quel a été, en 1985-86, la couleur du temps?

Au FCAR: augmenter et soigner les demandes

L'essentiel de l'augmentation des subventions du Fonds pour la formation de chercheurs-es et l'aide à la recherche (FCAR), se retrouve dans le programme «Équipes et séminaires». À ce volet, l'UQAM est l'université québécoise qui connaît le plus fort accroissement, à la fois en termes relatifs (36 %) et en termes absolus (240 740,11 \$), et ce, dans une enveloppe budgétaire globale pour le Québec ayant diminué de 4,3 % en 1985-86.

Selon la doyenne, la performance des professeurs devrait se maintenir au cours des prochaines années. Cependant, elle note que le taux de réussite serait décuplé si seulement les demandes de l'UQAM étaient plus soignées (elle utilise le terme «projets bâclés»). D'autre part, elle constate que trop peu de demandes sont acheminées au FCAR. Si on examine le taux de participation des professeurs-es de l'UQAM détenant un 3^e cycle depuis 1983-84, on voit que 38 % seulement (165 professeurs sur 434) ont été impliqués-es dans une demande au volet *Équipes et séminaires*, pour le concours 1985-86.

Au CRSH: un oeil sur les programmes stratégiques

Les subventions provenant du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) totalisent 1 488 658 \$ pour 1985-86, soit une augmentation de 28 % par rapport à 84-85. L'accroissement est particulièrement évident au

programme principal, «Subventions ordinaires de recherche», soutenant toutes les formes de recherche libre en sciences humaines.

Ici encore, note la doyenne, trop peu de professeurs-es, admissibles au CRSH, ont été impliqués-es dans des demandes (moins de 30 %). Il faut noter, précise-t-elle, la très faible participation aux différents programmes stratégiques du Conseil (gestion d'organisation au Canada; vieillissement de la population; sciences, technologies et valeurs humaines; la femme et le travail...) dont les thématiques correspondent pourtant à des domaines de recherche bien développés à l'UQAM.

«Un accroissement du nombre de demandes est d'autant plus justifié que le taux de réussite de l'UQAM aux différents programmes du CRSH est plus élevé (72 %) que le taux de réussite moyen observé dans l'ensemble des universités canadiennes (environ 59 %).»

Au CRSNG: une situation préoccupante

Au Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), les subventions (1 332 124 \$) ont augmenté de 19 %. Ce qui n'indique toutefois pas une situation de tout confort. Car, si le taux de réussite de l'UQAM au CRSNG (79 % en 1985-86), est légèrement supérieur à celui de la moyenne canadienne

(77 %), la subvention individuelle moyenne par professeur-e est encore très faible à l'UQAM. Elle est de 13 500 \$, comparativement à 22 980 \$ pour l'ensemble des universités canadiennes.

De l'avis de Mme Pinard, le fait que la subvention moyenne par professeur-e soit à ce point inférieure à la moyenne nationale révèle une situation préoccupante en sciences naturelles à l'UQAM, à laquelle il faudra essayer de remédier au cours des prochaines années. «Il ne suffit pas, en effet, que les professeurs-es en sciences naturelles s'impliquent en recherche; il faut surtout qu'ils(elles) soient en mesure de réaliser et de diffuser des travaux de recherche de haute qualité, dans un environnement scientifique hautement compétitif.»

Elle rappelle que les critères utilisés par le CRSNG pour accepter une demande et pour fixer le montant de la subvention tiennent compte en tout premier lieu de la productivité des chercheurs-es, en particulier en termes de publications dans des revues scientifiques internationales reconnues. «Le montant de la subvention accordée reflète donc en quelque sorte le niveau de reconnaissance par la communauté scientifique atteint par un-e chercheur-e ou une équipe de chercheurs-es, par rapport à leurs collègues du même secteur disciplinaire dans des universités canadiennes.»

Autres subventions, contrats et commandites

Le Rapport montre que le montant des subventions obtenues ailleurs qu'auprès des organismes FCAR, CRSH et

CRSNG, a augmenté de 75 % par rapport à 1984-85. Cette hausse provient essentiellement de trois sources: organismes publics provinciaux, organismes privés et autres fonds spéciaux. À ce chapitre, mentionnons les fonds importants obtenus au programme «Actions structurantes» du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, les fonds attribués par la Fondation UQAM, les subventions d'équipement provenant de la Fondation Apple, la participation de la compagnie Ciné-groupe, celle de Synercom au labo de télématique, etc.

Du côté des contrats de recherche gérés à l'UQAM, on note une augmentation du montant des fonds de plus de 47 %, cependant qu'on constate une diminution du volume de contrats pour 1985-86. Pour la doyenne, il est crucial, dans le nouveau contexte de financement de la recherche, que les chercheurs-es de l'UQAM puissent collaborer avec des partenaires de l'entreprise privée, et ce, dans tous les domaines d'activités de la recherche. Elle fait état de l'arrivée d'un cadre au Service de la recherche et de la création, spécialement affecté à la prospection et à la gestion des contrats de recherche. Et, elle signale la nouvelle Politique de la recherche commanditée adoptée à l'hiver 85, avantageuse à plus d'un titre pour les chercheurs-es.

L'apport financier de l'UQAM

Le Rapport 1985-86 traite également de l'effort institutionnel consenti au chapitre du financement de la recherche et

de la création. Ainsi, le FIR (Fonds institutionnel de recherche) a connu trois augmentations successives au cours des années 1983-86. Augmentations de l'ordre de 10-12 %.

Quant au programme d'aide financière aux chercheurs-es et créateurs-trices (PAFACC), il a vu son budget augmenter de 11 %, par rapport à 1984-85. Ce programme a pu compter sur des revenus de 1 562 483 \$, dont 84,2 % provenaient du Fonds institutionnel de recherche (FIR), fonds versés par l'UQAM au PAFACC à même ses budgets de fonctionnement, et 15,8 % de subventions générales des organismes subventionnaires.

Le montant de 1 562 483 \$ du PAFACC a permis d'octroyer 524 subventions internes, soit 23 de plus qu'en 1984-85.

Depuis juin 1986, le programme PAFACC a subi un certain nombre d'ajustements et de mises à jour. Le nouveau PAFACC, selon la doyenne, devrait mieux répondre aux besoins nouvellement issus du développement accéléré des activités de recherche, de création et de formation d'étudiants-es aux 2^e, 3^e cycles et au niveau post-doctoral.

Poursuivre le redressement

Ce Rapport annuel 1985-86 indique que l'UQAM a atteint un bon niveau de développement en matière de recherche et de création subventionnées et commanditées. Il montre aussi que l'Université n'a pas comblé tout son regard. La doyenne espère compléter en 1986-87 le redressement amor-

(Suite en page 4)

Évolution du financement global de la recherche: Répartition des fonds internes et externes depuis 1980-81 en dollars courants

ANNÉE	FONDS INSTITUTIONNEL DE RECHERCHE		FONDS EXTERNES		FINANCEMENT GLOBAL		
	Montant	% d'augmentation	Montant	% d'augmentation	Montant	% d'augmentation	F.I.R./Financement global
80-81	844 726 \$	20,2 %	2 664 302 \$	15,0 %	3 509 028 \$	16,2 %	24,1 %
81-82	976 240 \$	15,5 %	3 739 226 \$	40,3 %	4 715 466 \$	34,4 %	20,7 %
82-83	968 925 \$	- 0,7 %	5 017 401 \$	34,2 %	5 986 326 \$	27,0 %	16,2 %
83-84	1 063 876 \$	9,8 %	4 620 026 \$	- 8,0 %	5 683 902 \$	- 5,0 %	18,7 %
84-85	1 173 983 \$	10,3 %	6 512 261 \$	41,0 %	7 686 244 \$	35,2 %	15,3 %
85-86	1 316 000 \$	12,0 %	9 241 763 \$	42,0 %	10 557 763 \$	37,3 %	12,4 %

CONSTAT: un dossier à suivre

Approuvée au mois d'avril dernier, la politique relative à la condition et au statut des étudiants-es de 2^e et 3^e cycles, mieux connue sous le nom de CONSTAT, doit connaître des suites au cours de l'année qui vient.

À cet effet, un comité placé sous la responsabilité de la sous-commission des études avancées et de la recherche sera formé au mois d'octobre. Ce comité sera composé de 6 étudiants de 2^e et 3^e cycles provenant de secteurs différents, de 6 personnes exerçant ou ayant exercé la fonction de directeur de programme d'études avancées dans chacun des secteurs, d'un représentant du décanat des études avancées, d'un représentant du décanat

de la gestion des ressources, d'un représentant du service de l'aide financière et du registraire ou son représentant. Dans le cas des étudiants, le comité comprendra au moins une personne à temps complet, au moins une personne à temps partiel et au moins un représentant de chacun des cycles d'études avancées.

Le mandat de ce comité est d'assurer le suivi, l'application et la mise à jour de la politique. Plus particulièrement, il est de soutenir les initiatives de modifications de programmes susceptibles d'améliorer l'encadrement des étudiants et de permettre la réalisation de leur programme d'études dans des délais raisonnables et suivant les exigences inhérentes au sta-

tut des étudiants à temps complet ou à temps partiel. Il lui revient également la responsabilité d'examiner l'impact, sur les différents programmes d'études avancées, des modifications réglementaires proposées dans cette politique.

Avec un tel programme de travail, on comprend que la politique CONSTAT est au cœur des débats de la **Semaine des études avancées, de la recherche et de la création**. Ainsi, les ateliers «**Mieux baliser le cheminement**» et «**Question de temps**» permettront de pousser plus loin les discussions tenues l'an dernier sur la question de l'encadrement pédagogique et celle du régime des études de 2^e et 3^e cycles. Les débats qui se tiendront à

cette occasion permettront d'alimenter la réflexion du comité au cours des prochains mois.

La révision du règlement des études avancées et du régime des études devraient compter parmi les priorités du comité. Il importe en effet d'aménager les règles relatives aux études de 2^e et 3^e cycles de façon à tenir compte des changements appelés par la politique. Le comité permanent devra ainsi procéder à des consultations en ce qui regarde des questions telles la formalisation d'ententes de cheminement de recherche entre les étudiants et leurs directeurs et directrices de recherche, la distinction de statut entre les étudiants à temps complet et ceux-celles à temps

partiel et l'ajustement de la durée des études à chacune de ces clientèles.

Les comités d'études avancées et les départements sont invités à discuter de cette nouvelle politique et à élaborer des moyens d'action qui leur sont propres afin de l'appliquer en tenant compte de l'état de développement des programmes. Les responsables des services qui ont à fournir un soutien aux 2^e et 3^e cycles sont également concernés.

D'ici un an, le comité permanent devra faire rapport sur ses travaux auprès de la sous-commission des études avancées et de la recherche et de la commission des études: un dossier à suivre.

Relations

(Suite de la page 3)

cé depuis deux ans. Elle rappelle les grands objectifs généraux et les moyens d'action en matière de recherche et de création dont l'UQAM s'est dotée pour son Plan triennal 1985-88; ils guideront, dit-elle, d'une façon privilégiée le travail à accomplir au cours de cette prochaine année.

Pour conclure, soulignons que le Rapport n'examine qu'un des deux grands indicateurs des activités de recherche et de création universitaires, celui du financement. Il ne traite pas, si ce n'est qu'indirectement, des réalisations et des publications issues des activités de recherche et de création (un tel Répertoire a été publié en 1985 et sera réédité à l'automne 87).

Il demeure, pour Mme Pinard, que le volume de financement de la recherche et de la création constitue l'indicateur le plus couramment utilisé par les gouvernements, les autres universités, les communautés scientifiques ou le Conseil des Universités, pour juger du niveau de développement d'une université au plan de la recherche et de sa capacité de soutenir des activités de formation d'étudiants-es au 2^e et 3^e cycles.

Statut des étudiants des 2^e et 3^e cycles:

«Les étudiants sont satisfaits, mais vigilants»

— Thérèse Bouffard-Bouchard

«Je suis allée à la commission des études parce que j'ai la conviction qu'il faut être là pour nommer nos besoins. Je pense qu'il faut acheminer nos demandes et prendre nos responsabilités en restant minimalement conscient des contraintes d'un système. On sera d'autant mieux écouté si on a pas l'air d'un groupe d'hurluberlus qui croient que tout leur est dû.»

C'est dans cet esprit empreint de réalisme qu'au mois de janvier 85 madame Thérèse Bouffard-Bouchard se faisait élire comme représentante des étudiants des 2^e et 3^e cycles à la commission des études. Terminé en juin dernier, son mandat s'est exercé pendant les travaux du Comité CONSTAT, formé en octobre 84 et dont les différentes phases de consultation ont conduit à l'adoption de la toute récente politique relative à la condition et au statut des étudiants-es des 2^e et 3^e cycles.

L'encadrement pédagogique

Tout en faisant état des difficultés liées à l'encadrement financier et aux conditions de vie de l'étudiant de maîtrise ou de

doctorat (accès à un local et à différents services), madame Bouffard-Bouchard insiste sur un autre problème de fond, vivement débattu l'an dernier lors de la semaine des études avancées et de la recherche: l'encadrement pédagogique.

Sur ce sujet, madame Bouffard-Bouchard est d'avis qu'il y a des problèmes des deux côtés, et du professeur et de l'étudiant. Selon elle, il faut préciser les responsabilités, droits et privilèges de chacun. L'étudiant inscrit dans un doctorat de recherche, dit-elle, devrait, par exemple, apprendre à communiquer ses recherches, apprendre à fréquenter les congrès scientifiques, à rédiger des articles, etc. «Il faut qu'institutionnellement on en réalise l'importance. L'encadrement doit être élargi à cette autre étape de la formation qui s'appelle la communication. Les professeurs devraient impliquer à ce niveau les étudiants qui participent à leurs propres recherches également.»

Réaffirmation du principe de l'accessibilité

Autre préoccupation acheminée à la commission des études par l'ex-représentante: la ques-

tion du régime d'étude, temps complet/temps partiel. Grandement supportée par le Regroupement des étudiants des 2^e et 3^e cycles (R2E3), madame Bouffard-Bouchard tenait à ce que la politique réaffirme le principe de l'accessibilité, qui s'est toujours traduit à l'UQAM par une place privilégiée accordée aux adultes et aux étudiants à temps partiel. «On voulait être assuré que l'étudiant inscrit à temps partiel ne soit pas négligé, qu'il ne soit pas obligé de renégocier pour son compte chacun des principes et mesures énoncés dans la politique.»

Dans un autre ordre d'idées, Madame Bouffard-Bouchard est convaincue qu'une bonne révision de la plupart des programmes s'avère nécessaire. «Les étudiants à temps complet qui réussissent à passer à travers leur programme en deux ans, eh bien c'est parce qu'ils trichent!» déclare-t-elle sans ambages. Le fait est, selon cette dernière, que, dans l'état actuel des choses, la plupart des programmes sont si chargés qu'il est humainement impossible de les compléter dans des délais raisonnables. À raison alors, l'étudiant s'organise

pour emprunter des «raccourcis», tels que déclarer de faux stages, utiliser les travaux de séminaires aux fins du projet de recherche, etc.

Madame Bouffard-Bouchard compte présenter sa thèse de doctorat en métacognition, domaine de recherche en psychologie, d'ici le mois de décembre prochain. Elle, qui a participé sous son mandat à la commission des études à la formation du Regroupement des étudiants des 2^e et 3^e cycles (R2E3), mise beaucoup sur la poursuite de l'implication étudiante dans l'étape cruciale qui s'amorce: l'application progressive des mesures contenues dans la politique. Elle espère du reste que le nouveau représentant étudiant poursuive les contacts avec les membres du R2E3.

Son point de vue sur la politique? «C'est un outil novateur. Je pense que les étudiants sont satisfaits, mais vigilants. Nous sommes sortis du néant en ce sens qu'une politique nous reconnaît comme entité particulière et priorité institutionnelle. Continuons maintenant!»